

**Rapport de minorité de la commission du Conseil communal  
d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR24.14PR  
concernant**

**l'initiative populaire « Pour un parking souterrain de l'ordre de 1000  
places, ainsi que la création d'un espace vert et de détente en surface  
sur la Place d'Armes »**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé pour ce préavis et le PR24.15PR le 25 juin et le 9 novembre 2024 en présence de la délégation municipale, et les 29 août, 2 octobre, 6 novembre, 14 novembre et 4 décembre 2024.

Elle était composée de Messieurs Maximilien BERNHARD, Gildo DALL'AGLIO, Kevin DELAY, remplacé par Roland VILLARD le 6 novembre, Xavier FISCHER, Loann GAILLARD, Mathias ORTEGA, Julien WICKI et du soussigné, désigné président et rapporteur de minorité.

La délégation municipale était composée le 25 juin 2024 de Mesdames et Messieurs Pierre DESSEMONTET, Syndic, Carmen TANNER, Vice-syndic, Christian WEILER, Municipal, Brenda TUOSTO, Municipale, Benoist GUILLARD, Municipal, François ARMADA, Municipal, Jean-Claude RUCHET, Municipal, François ZÜRCHER, Chancelier, Thomas CZÁKA, Chef de service BAT, Julien WOESSNER, Chef de service urbanisme, Hervé SAVIOZ, Urbaniste, Benoit CORDAY, Responsable mobilité, Guy CORBAZ, Responsable développement immobilier et grands projets (Service BAT).

Une délégation municipale a aussi participé à notre séance du 9 novembre.

Nous les remercions pour les informations fournies et leur excellent niveau de préparation.

Kevin Delay était excusé lors des séances du 29 août, du 2 octobre et du 6 novembre (remplacé par Roland Villard). Laurent Roquier était excusé lors de celle du 9 novembre.

Le présent préavis a pour objet de transmettre au Conseil communal l'initiative populaire communale intitulée « Pour un parking souterrain de l'ordre de 1000 places, ainsi que la création d'un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes ».

Cette initiative a été déposée le 8 août 2023 par un Comité d'initiative (ci-après : CAPP) composé de Pierre Gasser, David Grandjean, Philippe Gruet, Pierre-André Michoud, Gildo Dall'Aglio et Pierrette Roulet-Grin.

La formulation « ...de l'ordre de... » permet une certaine interprétation sur la capacité que le parking souterrain devrait avoir. Et c'est justement que là que se trouve tout l'enjeu de cette initiative.

## 1. Comparaison des différentes options

Il nous semble utile de faire une petite comparaison des capacités de parcage selon les différentes options et situations :

			Places en surfaces	Places en souterrain			P+R (CFF)	Total sans P+R	Total
					P+R	Front Gare			
Base	1.	Situation initiale (base 2017/2018)	1'053	-	-		240 <sup>1</sup>	1'053 (100%)	<b>1'293</b> (100%)
Situation imaginée en 2019	2.	PR18.26PR Projet de parking accepté par le CC	258	800	-	200	240	1'258 (+19%)	<b>1'498</b> (+16%)
				1'000					
Nouveaux développements	3.	PR18.26PR Après suppression du P+R CFF	258	910	90	0 ?	0	1'168 (+11%)	<b>1'258</b> (-3%)
				1'000					
Nouveau projet	4.	Préavis PR25.15 PR	200	510	90	0 ?	0	710 (-33%)	<b>800</b> (-38%)
				600					
Nouveau projet amendé	5.	Préavis PR25.15 PR amendé <sup>2</sup>	200	710	90	0 ?	0	910 (-14%)	<b>1'000</b> (-23%)
				800					
Initiative	6.	Initiative	Non concerné	De l'ordre de 1'000			Non concerné		

### 1. Situation initiale

- Il s'agit du nombre de places disponibles exclusivement en surface, selon le chapitre 3.6.4 du préavis PR18.26PR, dans le périmètre décrit, et représentant la situation en 2017/2018. Depuis lors des places ont déjà été supprimées et cela ne reflète plus la situation réelle de 2024.
- En 2018, la suppression des 240 places du parking P+R des CFF (du côté nord des voies, à côté des ateliers CFF, 200 places pour les voyageurs et 40 pour les employés CFF) n'était pas connue. Cette capacité de parking devait rester invariable et ne faisait pas partie de la réflexion. Aujourd'hui, nous savons que ce parking va disparaître. Il doit donc être intégré à la réflexion.
- Le préavis PR24.15PR tient compte d'un périmètre légèrement différent, un peu plus réduit. Selon le décompte de ce préavis, ce périmètre contient 1'070 places, base 2022. Vu que la partie la plus importante en nombre de places

<sup>1</sup> Selon chapitre 3 du préavis PR24.15PR

<sup>2</sup> Voir le rapport de minorité sur le préavis PR25.15PR

(Place d'Armes et alentours) est commune aux deux périmètres, cela ne change pas fondamentalement les réflexions sur les différentes options.

2. Projet de parking accepté par le Conseil Communal (préavis PR18.26)
  - Le projet prévoyait 1'000 places en souterrain.
  - 795 places devaient être supprimées en surface pour en conserver 258 en surface, selon chapitre 3.6.4 du préavis PR18.26PR.
  - Le parking comprenait aussi un certain nombre de places de parking pour le projet Front-Gare. Le chiffre n'est pas clairement précisé dans le préavis de 2018. Dans le chapitre 3.6.4, le préavis PR18.26PR mentionne « *Au décompte, le projet implique donc 205 places de stationnement supplémentaires. À noter que le futur quartier Front Gare utilisera ce parking également* ».

Un courrier datant du 15 juin 2021 de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) parle de 200 places pour Front-Gare.
3. Projet de parking accepté par le Conseil Communal au vu des nouveaux développements qui sont intervenus depuis.
  - Sur les 240 places du parking P+R qui sera supprimé, 90 places devraient être intégrées dans le parking souterrain sous la place d'Armes. Les autres usagers et usagères seront réorientés vers des parkings P+R plus proches de leur domicile, hors de la Ville d'Yverdon-les-Bains, ou directement dans les transports publics depuis leur domicile.<sup>3</sup>
  - Les idées actuelles sur le projet Front-Gare ne contiennent pas de parking. On peut donc imaginer qu'il devra se développer sans capacité de parking additionnelle.
4. Nouveau projet de la Municipalité selon le préavis PR24.15PR
  - A noter qu'il ne s'agit que d'un crédit d'étude. Rien ne permet aujourd'hui de garantir le nombre de places de parking qui sera retenu.
  - Le préavis prévoit une capacité de 600 places en souterrain et 200 places en surface.
  - Le parking sous la Place d'Armes doit contenir 90 places P+R sur les 240 des CFF qui seront supprimées.
  - La capacité de parking au centre-ville serait réduite de 38% par rapport à celle qui prévalait en 2018, ou de 33% si on ne tient pas compte des places P+R
5. Nouveau projet de la Municipalité selon le préavis PR24.15PR amendé
  - Une minorité de la commission ayant traité le préavis PR24.15PR souhaite amender le préavis pour réduire la diminution de la capacité de parking. Voir le rapport de minorité sur le préavis PR24.15PR.
  - La réduction des capacités de parking au centre-ville serait diminuée à 7% par rapport à celle qui prévalait en 2018, ou à 14% si on ne tient pas compte des places P+R.
6. Initiative
  - L'initiative parle d'un parking souterrain de l'ordre de 1'000 places.
  - Les places extérieures et le P+R ne sont pas directement concernés par l'initiative.

---

<sup>3</sup> Chapitre 3 du préavis PR24.15PR

## 2. Besoins en parking et aspect légaux

Le préavis PR24.14PR mentionne que le projet selon le préavis PR18.26PR a été préavisé défavorablement dans un courrier datant du 15 juin 2021 de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL). Il n'est pas rare qu'un tel projet reçoive en première lecture des demandes d'explications, voire de modifications. La DGTL parle d'un examen préalable et que les points peuvent être corrigés en suivant les demandes des services. La minorité de la commission est convaincue que les mesures qui pourraient découler de documents-cadre venant d'instances fédérales ou cantonales (par exemple les plans climats ou engagements internationaux) sont systématiquement prises à la lettre, sans considération pour les caractéristiques de la Ville d'Yverdon-les-Bains. La population du Nord Vaudois comptait 95'950 habitants au 31 décembre 2023, dont 30'221 pour Yverdon-les-Bains<sup>4</sup>. Cela en fait une Ville centre qui compte les 2/3 de ses habitants dans les villages environnants. Ces personnes ne bénéficient pas de transports publics performants, en raison de la faible densité de la population. Ils doivent donc compter sur leurs véhicules privés pour faire leurs achats, accomplir des démarches administratives, consulter un médecin. Réduire la capacité de parking reviendrait à perdre une partie de la clientèle qui se rendra dans des centres commerciaux en périphérie ou dans la banlieue lausannoise, centres qui bénéficient en plus de parking gratuit. Yverdon-les-Bains ne peut absolument pas être comparée à une grande ville comme Bâle, Zürich, Genève, Lausanne ou même comme une agglomération quasiment continue telle que celle qui se trouve entre Lausanne et Villeneuve.

## 3. Avancement depuis la prise de position de la DGTL du 15 juin 2021

Depuis l'examen préalable du 15 juin 2021 de la DGTL, aucune initiative n'a été prise par la Ville pour compléter les informations demandées, voire même de faire évoluer le projet si nécessaire. Avec le changement de majorité après les élections de 2021, les idéologies politiques ont changé. La seule action visible a consisté à réduire drastiquement les capacités de stationnement au centre-ville.

En dehors du dimensionnement de la capacité de parking aucune analyse de ce qui est acceptable au niveau de la charge de trafic, du bruit, et de l'étude sur l'environnement n'a été entreprise, comme demandé par la DGTL.

En 2022, la Municipalité s'était prononcée pour une capacité de 430 places. Dans le préavis PR24.15PR, elle propose maintenant de faire une étude pour 800 places (200 en surface et 600 en souterrain). Tout cela évidemment en accord avec les sacro-saintes normes VSS. Cela montre la marge d'interprétation que laissent ces normes. Un commentaire sur le calcul effectué en conformité avec cette norme figure dans le rapport de minorité sur le PR24.15PR.

## 4. Formulation de l'initiative

L'initiative est intitulée de la manière suivante « *Pour un parking souterrain de l'ordre de 1000 places, ainsi que la création d'un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes* ».

Il est faux de dire que l'initiative exigera la suppression de toutes les places en surface, puisqu'elles ne sont simplement pas mentionnées et ne sont donc pas concernées par

---

<sup>4</sup> Source : STATVD, Statistique annuelle de la population

l'initiative. En cas d'acceptation de l'initiative, La Municipalité aura toute liberté de laisser des places en surface. Les rapporteurs de minorité sont favorables au maintien d'au moins 200 places en surface. Cela constituera des places de proximité qui seront indispensables à la bonne marche des commerces, restaurants et services du centre-ville.

La formulation « *de l'ordre de 1'000 places* » permet d'ajuster le nombre de places en souterrain en fonction des besoins et des exigences de l'obtention d'un permis de construire. Elle laisse une certaine souplesse au lieu d'une rigidité bloquante. Aux yeux des rapporteurs de minorité, elle exprime plus une volonté de maintenir la capacité de parking proche de celle disponible initialement (2018).

## **5. Aménagement de la Place d'Armes**

L'initiative demande aussi la création d'un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes. Elle est en soit en ligne avec le préavis PR18.26PR accepté par le Conseil communal et la volonté exprimée par la démarche participative effectuée à l'époque, et répond donc aux attentes de la population.

La nouvelle Place d'Armes reprendra le principe historique d'un grand espace vide végétal, telle que la place l'était par le passé. On y trouvera un jardin fleuri, une place de jeu, un espace pour le marché, un espace pour accueillir les manifestations, ou encore des éléments aquatiques.

L'esplanade des Remparts sera entièrement redessinée, puisque cet espace sera aménagé en zone de rencontre (circulation automobile limitée à 20 km/heure). Le parvis des Remparts accueillera les terrasses à proximité des commerces et du centre historique et le marché hebdomadaire, alors que la Promenade Auguste-Fallett pourra accueillir diverses activités ponctuelles durant l'année.

Au centre de la place, un grand espace vert libre offrira un dégagement de qualité, encadré par le Collège de la Place d'Armes et le Casino-théâtre qui se font face aux deux extrémités du parc. On pourra s'y rassembler pour une manifestation, s'y assoir, y jouer, ou simplement y passer pour rejoindre la gare. Traversant la place d'est en ouest, un plan d'eau de faible profondeur rappellera l'ancienne rive du lac, qui épousait le centre historique jusqu'aux corrections des eaux du Jura. En bordure de l'espace central engazonné, on trouvera divers types d'activités et jeux pour les usagers de tous âges.

Devant le théâtre, le projet propose un parvis jardiné qui permettra d'accueillir les visiteurs dans un contexte plus intimiste. Des plantes en lien avec l'eau, offriront un caractère planté original.

Le kiosque à musique trouvera un nouvel emplacement sur la partie ouest du parc, sur une petite placette jardinée. Sa nouvelle position mettra en valeur la nouvelle entrée du Collège et préservera des vues dégagées sur les bâtiments emblématiques de la Place d'Armes. Agrémentés de petits arbres et de mobilier d'assise, les abords du kiosque offriront un espace de détente de qualité, à proximité du bassin cascade et de la nouvelle buvette.<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> Source : <https://www.yverdon-les-bains.ch/projets-urbains/projet-place-darmes>

## 6. Conclusions

Il est aujourd'hui impossible de dire ce qui est acceptable comme capacité de parking maximale pour répondre aux exigences au niveau de la charge de trafic, du bruit, et de l'impact sur l'environnement, puisque les études à ces sujets n'ont jamais été complétées. Le dimensionnement de la capacité de parking dépend non seulement d'hypothèses et de calcul normatif (VSS), mais aussi d'hypothèses issues d'une certaine idéologie politique. Mais la réalité du terrain, pour ceux qui cherchent à se parquer, montre que les capacités actuelles ne sont pas surdimensionnées et ne peuvent pas répondre aux pics de fréquentation du centre-ville.

Maintenir des capacités de parking suffisantes en centre-ville est essentiel pour préserver l'attractivité des commerces locaux, des administrations et autres activités tertiaires. Un accès facilité aux zones commerciales encourage les visiteurs à s'y rendre, en particulier pour les achats nécessitant un véhicule, ou pour les personnes ne bénéficiant pas de transports publics. Et c'est particulièrement vrai pour une Ville centre comme Yverdon-les-Bains. Sans stationnement adapté, les clients potentiels pourraient se tourner vers des centres commerciaux en périphérie ou des plateformes en ligne, au détriment des commerces de proximité.

Des parkings bien situés et fonctionnels permettent également de dynamiser l'économie locale en attirant un flux régulier de visiteurs. Cela contribue à faire du centre-ville un espace vivant, convivial et accessible à tous. Plusieurs villes en Suisse romande notamment, de taille comparable à celle d'Yverdon-les-Bains, ont franchi le pas avec des retombées très positives.

Afin de réduire l'impact sur les commerces à court terme, mais aussi pendant la période des travaux, les rapporteurs de minorité émettent le vœu pour qu'aucune place de parking ne soit supprimée dans le centre avant la mise en service du parking souterrain.

L'initiative va dans le sens de maintenir autant que possible la capacité de parking au centre-ville. Elle demande aussi la création d'un espace vert et ainsi de rendre la Place d'Armes à la population. La minorité de la commission, composée de MM. Maximilien Bernhard, Gildo Dall'Aglio, Kevin Delay et du soussigné, est convaincue que cette initiative demande ce qui est nécessaire pour maintenir l'attractivité d'Yverdon-les-Bains et vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de refuser les conclusions de ce préavis et donc d'accepter l'initiative.

Le président et auteur du rapport de minorité : Laurent Roquier



Yverdon-les-Bains, le 9 janvier 2025